



Triez les emballages PMC.

Uniquement en porte-à-porte, via le sac bleu



LE TRI, C'EST PARTOUT. PAS QU'À LA MAISON !



Emballages en Plastique



Bouteilles

Flacons



Pots



Barquettes et ravieres



Tubes



Films



Sacs et sachets



Capsules de boissons (café...)



Emballages Métalliques



Canettes et boîtes de conserve



Barquettes et ravieres



Aérosols



Couvercles, bouchons et capsules



Capsules de boissons (café...)



Cartons à boissons



Lait, jus de fruits, crème fraîche, passata...

Pour un bon recyclage

Égouttez et videz bien tous les emballages.

Aplatissez les bouteilles et remettez le bouchon.

Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac bleu PMC.

Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu PMC.

INTERDITS DANS LES PMC

- Les batteries et piles
- Les appareils électro(n)iques (vapes, smartphones, ...)
- Les bonbonnes de gaz
- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant « pousser-tourner »
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :
- Les emballages rigides d'une contenance supérieure à 8 litres
- Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone
- La fragilite en billes
- Autres objets :

Déchets résiduels (sac ou duobac)

Recyparc

ATTENTION !



N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).



N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Triez le verre.



Dans les bulles ou au recyparc



Bouteilles, bocaux et flacons en verre



Verre incolore

Verre coloré

Pour un bon recyclage

Séparez le verre incolore du verre coloré. Videz bien.

Ne jetez ni couvercle, ni bouchon dans les bulles. Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

Triez les papiers-cartons.



En porte-à-porte ou séparément au recyparc



Papiers-Cartons



Papiers

Cartons

Pour un bon recyclage

- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton.
- Enlevez les éléments en plastique.
- Placez-les dans des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle.
- Retirez le plastique entourant les revues.
- Pour le recyparc, séparez les papiers et les cartons.

Triez les déchets dangereux et électroniques.



Au recyparc

Déchets dangereux



Petites bonbonnes de gaz (butane)

Piles et batteries

Peintures

Déchets électroniques



Petits électros (GSM, casques audio, vapes...)

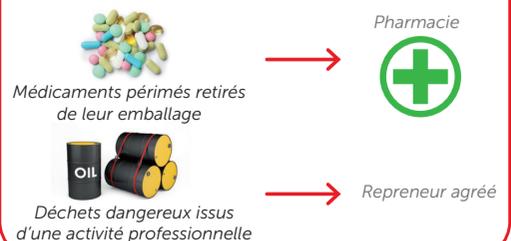
Toutes les ampoules

Cartouches d'encre et toners

La sécurité avant tout !

Ne jetez pas d'électroménagers ou de piles dans les autres filières. Ils peuvent provoquer des incendies. Déposez-les dans la filière adéquate. Au besoin, questionnez votre préposé.

INTERDITS AU RECYPARC



Médicaments périmés retirés de leur emballage

Pharmacie

Déchets dangereux issus d'une activité professionnelle

Repreneur agréé



Que signifie le logo Point Vert ? Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage, et ce n'est pas une règle de tri.